



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 16 mars 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 10 mars 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 36

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 4

### **Membres présents :**

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Christine MARTIN	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Monsieur Rémi DETANG	Madame Céline TONOT	Monsieur Jean DUBUET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Monique BAYARD
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Jean-Claude GIRARD		
Madame Claire TOMASELLI		
Monsieur Philippe LEMANCEAU		

### **Membres absents :**

Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Madame Océane CHARRET- GODARD	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Guillaume RUET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Karine HUON- SAVINA

---

**OBJET : DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC****Dijon - Restructuration du Centre Dauphine - Acquisition d'emprises**

Il est rappelé que par délibération du Bureau métropolitain en date du 30 juin 2021, Dijon métropole a notamment décidé d'acquérir les emprises qui correspondront au nouvel alignement de la rue Dauphine, dans le cadre de l'opération de restructuration et de reconfiguration du Centre Dauphine. Il a ainsi été décidé l'acquisition d'une emprise de l'ordre de 370 m<sup>2</sup>, moyennant le montant symbolique d'un euro.

Il est proposé de rapporter partiellement la délibération précitée, afin de réduire l'emprise à acquérir, compte tenu de la modification sollicitée concernant la cour Sud et ses modalités d'accès.

Il est en conséquence proposé d'acquérir une emprise de l'ordre de 350 m<sup>2</sup>, étant rappelé que les servitudes et contraintes liées à la sortie de secours du parking public dans la cour Sud sont inchangées.

**Le Bureau,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **de rapporter** partiellement la délibération du Bureau métropolitain du 30 juin 2021, en ce qui concerne les emprises qui constitueront le nouvel alignement de la rue Dauphine, en considération de la modification sollicitée concernant la cour Sud et ses modalités d'accès et d'acquérir en conséquence une emprise d'une superficie de l'ordre de 350 m<sup>2</sup>, cadastrée section BP n°401 et BP nos384 et 407 pour les volumes 22 et 203 ;
- **de dire** que l'ensemble des autres dispositions de la délibération précitée demeure inchangé ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer au nom de Dijon Métropole, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN	POUR : 40	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 4 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,  
Monsieur HOAREAU

Le Président,  
Monsieur REBSAMEN